



Action Cœur de Ville

Inventons
les **territoires**
de **demain**

Dossier de presse
27 mars 2018 | Paris



Habitat, commerce, création d'emplois, transports et mobilité, offre éducative, culturelle et sportive, qualité des sites d'enseignement, développement des usages des outils numériques... Le plan va permettre de redonner attractivité et dynamisme aux centres de ces villes et de retrouver un meilleur équilibre.

CALENDRIER

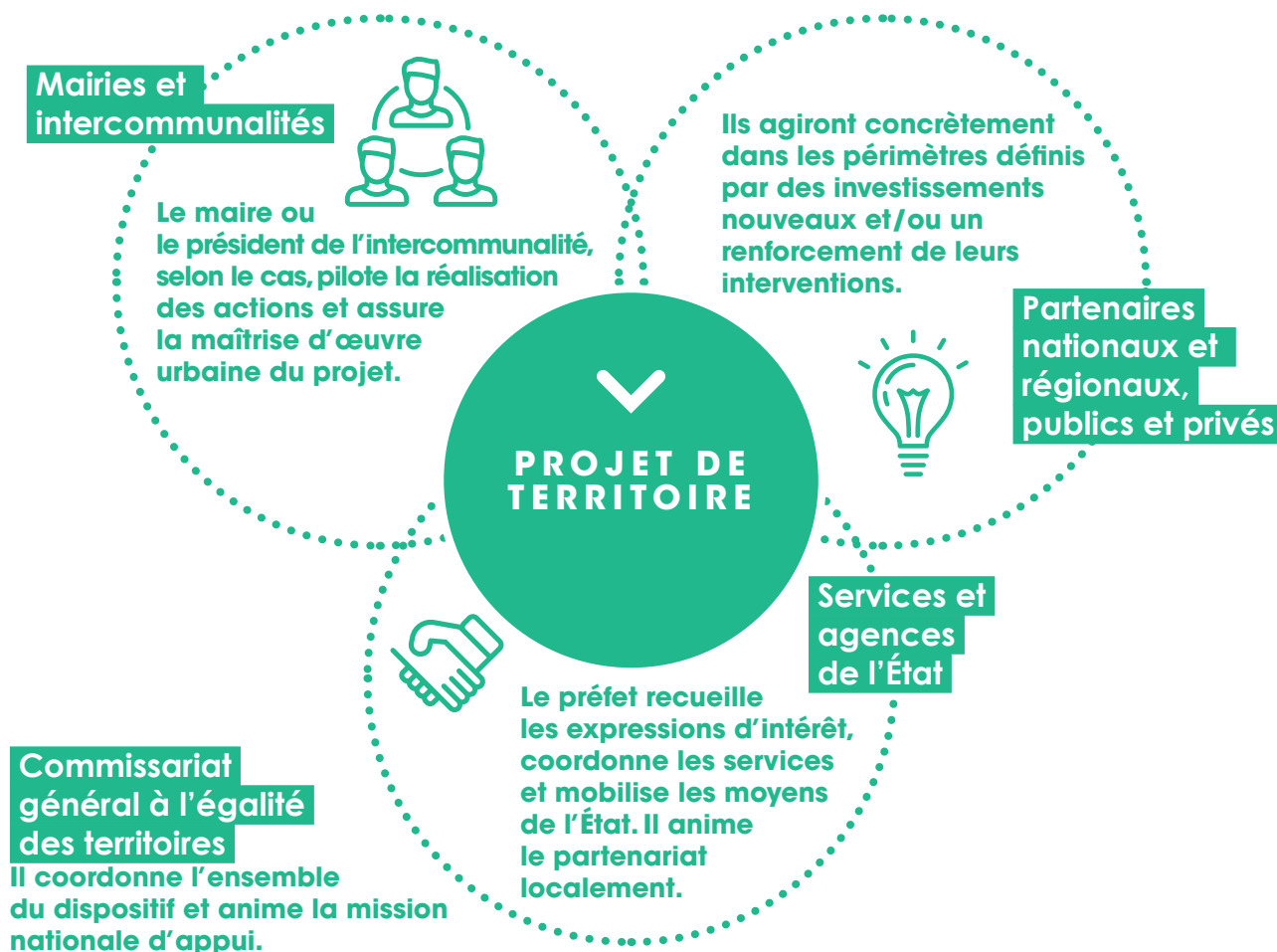
Toutes les villes du plan engagent la phase de préparation au printemps 2018.

Elles signeront ensuite une convention-cadre, puis des avenants, en fonction de la maturité de leur projet.

UN CONTRAT AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Toutes ces villes vont signer un contrat cadre qui engage la commune, son intercommunalité et les partenaires du plan.

Le plan est mis en œuvre avec les collectivités territoriales et fédère des acteurs publics et privés, au plan national comme au plan local.





MA COMMUNE EST RETENUE



Le guide du maire

Quelles sont les étapes pour bénéficier du plan Action cœur de ville ?

1

PRÉPARATION

Réunir les acteurs et préparer la convention



1 À 6 MOIS

Préfiguration du comité de projet

en réunissant les élus et services de la commune et de l'EPCI, le référent pour l'État, les référents des partenaires nationaux (Anah, Caisse des Dépôts, Action logement).

Cartographie des autres acteurs

qui pourront participer à la réalisation de certaines parties du projet.



Première réunion du comité de projet

Documents à réunir

- Trame de convention adaptée à ma commune
- Documents annexes :
Contacts-clés, contrats et dispositifs antérieurs et/ou en vigueur avec l'État et les partenaires, éléments de diagnostic existants

Recrutement (ou identification) d'un directeur de projet dédié.

Repérage des actions prêtes à être engagées dès 2018 et signalement de celles-ci aux partenaires.

Écriture de la convention-cadre pluriannuelle.

RECOMMANDATIONS POUR L'INITIALISATION

LIVRABLES

- Contacts-clés
- Contrats antérieurs
- Éléments de diagnostic existants
- Périmètres pressentis
- Trame de convention adaptée

MOYENS

- Structuration de la gouvernance
- Recrutement d'un directeur de projet

RÉSULTATS

- Engagement de participer à la démarche



Le comité de projet valide et transmet la convention

au Comité régional d'engagement



Convention-cadre approuvée et signée

TRAME DE FICHE ACTION

- Description des actions (objectifs, périmètre, détails des opérations, maîtrise d'ouvrage et partenaires)
- Indicateurs de suivi et d'évaluation
- Calendrier détaillé
- Engagements financiers prévisionnels

Comité de projet
+ Comité régional d'engagement, le cas échéant



Le directeur de projet met en œuvre les actions validées en comité régional.

Signature de conventions financières avec les financeurs et partenaires impliqués dans les actions prévues.

Fiches détaillant les actions nécessaires pour la durée du contrat.



Projet détaillé approuvé par le comité régional d'engagement

3

DÉPLOIEMENT des actions



Le comité de projet valide et transmet l'avenant au Comité régional d'engagement

Livrable : avenant à la convention-cadre incluant la stratégie du projet, le plan global d'opération et le plan de financement.

Déclinaison détaillée du projet selon les 5 axes de travail.

Réalisation d'un diagnostic complet et études nécessaires sur le périmètre tracé par la convention-cadre.

Mise en œuvre des actions prêtes pour 2018.

INITIALISATION de la convention

2



1 À 18 MOIS (MAXIMUM)

Si plusieurs études ont déjà été réalisées sur le centre-ville et qu'un projet global est en cours de lancement, il conviendra de l'adapter aux 5 axes, puis de passer à l'étape suivante dès que souhaité.

UN PROJET DÉCLINÉ SUR 5 AXES DE TRAVAIL

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Fournir l'accès aux équipements et services publics

Plus de 5 milliards d'euros mobilisés sur cinq ans

dont 1 Md€ de la Caisse des dépôts
en fonds propres, 700 M€ en prêts,
1,5 Md€ d'Action Logement
et 1,2 Md€ de l'Anah.

POUR QUOI FAIRE ?

- **Renforcer le pouvoir d'action des collectivités** (25 M€ de l'Anah* pour les chefs de projet de territoire, 50 M€ de la Caisse des dépôts pour l'ingénierie)
- **Accompagner les commerçants** dans la transition numérique et **la mise en place de e-services de qualité**
- **Réhabiliter les logements et améliorer leur performance énergétique** (1,2 Md€ de l'Anah)
- **Simplifier les démarches et centraliser les demandes de financement des projets** grâce à l'Opération de revitalisation de territoire
- **Acquérir et réhabiliter des immeubles en centre-ville** pour loger des salariés (1,5 Md€ d'Action Logement)
- **Dispenser les commerces de demande d'autorisation** auprès de la commission départementale pour s'implanter en centre-ville
- **Développer une nouvelle offre commerciale** en centre-ville et **rééquilibrer les conditions d'implantation** avec la périphérie
- **Lancement d'un concours international** invitant les architectes, paysagistes et designers à « **Réinventer les cœurs de ville** »

*Agence nationale de l'habitat

Le cœur de ville de demain



ÉCOQUARTIER

ESPACE DE TRAVAIL COLLABORATIF

EMMÉNAGEMENT DE NOUVELLES FAMILLES

LOGEMENTS RÉNOVÉS

RESTAURATION DU BÂTI ANCIEN

RECONVERSION D'UN ÉDIFICE PATRIMONIAL

RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ

GROUPEMENT DE PRODUCTEURS POUR LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

REQUALIFICATION DE LA PLACE CENTRALE

ÉPICERIE

OUVERTURES DE NOUVEAUX COMMERCES

ANIMATION COMMERCIALE

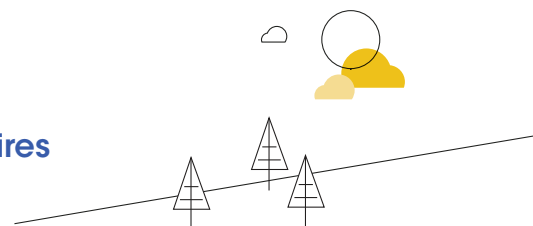
COVOITURAGE

Retrouvez
toutes les informations
sur le plan



coeurdeville.gouv.fr

Contact presse
Ministère de la Cohésion des territoires
01 44 49 85 65



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



cohesion-territoires.gouv.fr
@Min_territoires

